

669

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 669 27 janvier 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly
Jean-Jacques Schilt

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Catherine Dubuis

La terre de nos ancêtres

Vente d'immeubles aux étrangers. Ce thème hané l'actualité politique fédérale depuis plus de vingt ans. Imposé à l'attention des autorités en 1960 par la menace d'une initiative populaire, il ressurgit sur le devant de la scène à cause, ou grâce à l'initiative de l'Action nationale, sur laquelle le peuple suisse devra se prononcer ces prochains mois.

A l'époque, on a pu parler de la première manifestation «xénophobe», sentiment qui, quelques années plus tard, trouvera à s'exprimer au sujet des travailleurs étrangers. Mise à l'encan du sol d'abord, concurrence étrangère pour le travail et le logement ensuite; les Suisses depuis un quart de siècle se sentent volés. Mais dans un cas ce sont les populations alémaniques du Plateau qui crient au vol; dans l'autre — souvenez-vous de l'initiative Schwarzenbach! — ce sont d'abord les cantons catholiques de la Suisse centrale qui craignent la surpopulation. Sensibilités sélectives...

En matière de ventes d'immeubles aux étrangers, les fronts sont connus. D'un côté les régions touristiques appuyées par les professionnels de l'immobilier; de l'autre, une partie importante de l'opinion publique, surtout alémanique, flanquée de la gauche politique. Les premières revendiquent le droit au développement — les acquéreurs étrangers représentent une forte proportion de la clientèle — et reprochent à la Suisse industrielle de ne pas se gêner pour brader aux étrangers usines et établissements commerciaux. La seconde frémit de colère face au boom touristique qui détruit les paysages alpestres au seul profit de quelques promoteurs. La législation fédérale n'a guère apaisé cet antagonisme. Aux défenseurs du sol de la patrie, elle a

donné momentanément l'illusion que les autorités prenaient le problème en mains. Aux partisans du développement touristique et plus généralement à tous ceux qui ont des intérêts dans le secteur immobilier, elle a permis, du moins jusqu'en 1979, de commercer avec les acquéreurs étrangers sous le sceau d'une légitimité accrue.

Enfin, la loi a mécontenté tout le monde: les partisans de la fermeté se sont sentis floués à chaque fois que les statistiques montraient une croissance des ventes, c'est-à-dire à peu près chaque année; les tenants de la souplesse auraient préféré plus de souplesse encore et moins de tracasseries administratives.

Si l'on en croit les conclusions d'une étude parue récemment¹, cette législation — loi von Moos d'abord, Celio ensuite, Furgler enfin — a d'abord eu une fonction protectionniste: éliminer les non-résidents des opérations immobilières fructueuses; si les étrangers veulent acquérir, qu'ils achètent des chalets, des appartements, des immeubles, mais qu'ils laissent aux Suisses le bénéfice de la promotion et de la construction!

Le Parlement va bientôt plancher sur une nième version renforcée de la loi: un peu plus, un peu moins d'autorisations. Et si, après vingt ans, on examinait d'un peu plus près ce problème qui maintenant encore agite les esprits? Si les termes dans lesquels on l'a posé étaient erronés, ou incomplets?

On a dit: les étrangers spéculent sur le sol helvétique, ils font monter les prix des terres et accélèrent

SUITE ET FIN AU VERSO

¹ J.-D. Delley, R. Derivaz, L. Mader, C.-A. Morand, D. Schneider. «Le droit en action. Etude de mise en œuvre de la loi Furgler.» Editions Georgi, 1982.

La terre de nos ancêtres

l'inflation; par leur concentration dans les régions les plus belles de Suisse, ils portent atteinte au paysage et menacent l'identité culturelle des régions. Notre territoire est limité; il ne peut devenir la résidence secondaire de l'Europe et du Moyen-Orient; la terre doit être réservée en priorité aux résidents.

Questions: les Suisses sont-ils innocents en matière de spéculation foncière? Les citadins dans les régions alpines, les Bâlois dans les Franches-Montagnes, les Zurichois dans les Grisons, les Alémaniques au Tessin ne se comportent-ils pas en véritables étrangers? Le champignonisme de la villa individuelle dans les campagnes, le développe-

ment de la résidence secondaire à la montagne et sur les rives des lacs sont-ils le seul fait des étrangers?

A y regarder de plus près, on a le sentiment que les étrangers sont devenus les boucs émissaires, responsables des effets d'une politique foncière inadéquate, limitée par des intérêts à court terme et particuliers. Et si les étrangers friands d'une parcelle de terre helvétique n'étaient que la manifestation sensible des lacunes de l'aménagement du territoire, de la lutte contre la spéculation foncière, de la protection de la nature et du paysage, du droit de la propriété? Si la réponse est positive, les calculs d'épiciers auxquels le Parlement va prochainement se livrer risquent bien d'être vains, une fois de plus.

La semaine prochaine, nous reviendrons plus en détails sur le problème spécifique du tourisme et des régions de montagne.

ÉCOLE VAUDOISE

Le temps du bricolage

Depuis plus de vingt ans, le Conseil d'Etat vaudois parle de la nécessaire réforme de l'école vaudoise. Ce qui ne l'empêche pas, en ce début de 1983, de consolider l'édifice actuel en soumettant au Grand Conseil plusieurs modifications de la loi sur l'instruction secondaire.

S'étant aperçu que plusieurs aspects des examens d'admissions dans les collèges n'étaient pas légaux (il disait pourtant le contraire il y a six mois en écartant tous les recours déposés après les examens 1982!), il propose d'introduire dans la loi l'exigence d'un barème plus sévère pour les enfants qui se présentent aux examens en 5^e année, des élèves qui seront pourtant par la suite placés dans les mêmes classes de collège — donc devant les mêmes exigences — que leurs camarades sortant de 4^e.

Le Conseil d'Etat profite de cette révision pour justifier l'examen actuel «destiné à mesurer la capacité à poursuivre éventuellement des études supérieures». Il est bien loin le temps où le gouvernement admettait que cet examen ponctuel ne permettait pas de prédire la carrière scolaire d'enfants de dix ans! Cet examen, paré en 1983 de toutes les vertus — il prend en compte «les véritables aptitudes intellectuelles des enfants» — n'est cependant pas complètement infaillible, puisqu'un nouvel article de loi précise sèchement que «toute admission aux collèges communaux est provisoire en ce sens que l'élève qui, à la fin du premier semestre, n'obtient pas la moyenne fixée par le département est, sauf circonstances exceptionnelles, renvoyé sur décision de la conférence des maîtres».

Il y a quelques années, plusieurs conférences des maîtres de gymnase et de collège, ainsi que la conférence des directeurs, avaient demandé la suppression de la conditionnalité imposée aux gymnasiens

de la division générale à la fin de leur premier semestre. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat leur répond en proposant au Grand Conseil de généraliser la conditionnalité à l'ensemble des gymnasiens. But de cette mesure: «inciter les collégiens à ne pas s'inscrire au gymnase à la légère», «éliminer la surcharge scolaire des élèves qui s'épuisent en division de baccalauréat au lieu de s'épanouir dans une voie adaptée à leurs possibilités et à leur rythme de travail», «éviter que les gymnasiens ne suivent le premier semestre en dilettantes», «revaloriser la formation professionnelle» (cf. DP 668, courrier).

Les propositions du Conseil d'Etat sont inacceptables. Les premières, parce qu'elles exigent du Grand Conseil que, en 1983, il donne sa sanction au système de sélection de l'école vaudoise. Le gouvernement l'empêche ainsi de se déterminer sur l'avenir, en examinant l'initiative «Une meilleure école pour tous» déposée il y a sept mois avec plus de 22 000 signatures. Celle concernant les gymnasiens — introduction d'un premier semestre conditionnel — parce qu'elle renforce la sélection, qu'elle «crée un climat de tension et met en cause le travail accompli dans les collèges», pour reprendre les termes d'une pétition signée par 782 maîtres secondaires.

Une nouvelle fois, le Département de l'instruction publique réussit à dresser contre lui enseignants et parents. Si le Grand Conseil suit les propositions du Conseil d'Etat, y aura-t-il référendum? Dans ce cas, quels seront les partis politiques qui accepteront de défendre ces mesures devant le peuple à la veille des élections fédérales?

COMMUNICATION

Radios locales: les millions des poids lourds

Le chef du Département des transports, des communications et de l'énergie, Léon Schlumpf, a donc promis que les premières émissions de radios locales pourraient être entendues cette année déjà.

Mais il y a encore du pain sur la planche: le dépouillement des demandes, s'il est fait sérieusement, prendra du temps, de même que la définition des critères pratiques du choix définitif des heureux privilégiés: quelques élus pour beaucoup de déçus.

Le gros tiré à part de la «Feuille fédérale» qui regroupe les caractéristiques de tous les candidats (N° 46, 19.11.1982) n'est pas précisément facile à déchiffrer, ne fut-ce que pour une question de langue; mais finalement la liste, dans sa diversité,

Il faut se souvenir que 269 demandes d'autorisation ont été enregistrées, 182 de Suisse alémanique, 67 de Suisse romande, 13 des régions de langue italienne et 3 de la partie romanche (4 autres se rapportent à deux langues au moins). Toutes les demandes ont été résumées, dans la «Feuille fédérale», selon un schéma simple:

1. Requéérant
2. Activité dans le domaine des media
3. Siège de l'organisateur
4. Canton se trouvant dans la zone d'arrosage
5. Description de la zone d'arrosage
6. Organisation
7. Nombre probable de collaborateurs(trices)
8. Budget probable des investissements
9. Coûts d'exploitation probables et annuels
10. Financement prévu

Suit une récapitulation de la demande d'une page environ.

témoigne en tout cas que la radio est véritablement une forme de communication qui pourrait se substituer à la «petite» presse, si certaines conditions sont remplies.

Voyez par exemple le nombre des minorités qui aspirent à s'exprimer sur les ondes; voilà qui est en tout cas plus intéressant que certaines demandes de principe, comme celle de la Municipalité de Lausanne (Radio et TV-Palud) qui, dans la version de la «Feuille fédérale», ne pourrait en aucun cas être retenue même s'il s'agit de la seule commune à s'être mise sur les rangs (elle aurait été complétée après coup, ce qui ne facilite pas la transmission de

l'information, et compromet à l'avance la transparence du tri officiel). Captivantes en revanche certaines cartes de visite très détaillées: y aura-t-il place pour certaines stations émettrices non conformistes, notamment en matière de financement? On peut malheureusement en douter à ce stade des essais.

Intéressant: les demandeurs qui possèdent déjà le matériel nécessaire sont assez nombreux. Qu'en font-ils actuellement? Pour les communautés religieuses, la réponse est connue: elles émettent sur des postes étrangers à la Suisse.

Un point de repère: les capitaux à disposition, et surtout les sommes envisagées, chapitre «investissements» et chapitre «exploitation». Nous indiquons ci-dessous les trois plus forts budgets. A titre de comparaison nous mentionnons «Radio 24», en raison des expériences d'une radio libre acquises par son animateur Roger Schawinski, «Alternatives Lokal-Radio Zürich», en raison du sérieux de la demande de concession (une copie, en allemand, peut être obtenue contre Fr. 3.— en timbres-poste à ALR, Postfach 468, 8026 Zurich) et les deux projets ARTED (Association pour une radio et une télévision démocratiques), uniques postulants clairement marqués à gauche.

<i>Investissements:</i>	<i>Francs</i>
Radio Z (Zurich)	1 900 000
Radio GE (Genève)	1 500 000
Radio Bera (Berne)	1 500 000
Radio 24 (Zurich)	250 000
Alternatives Lokal-Radio ZH	127 480
Radio ARTED Genève	47 000
Radio Arted Lausanne	30 000

<i>Coûts d'exploitation annuels:</i>	
Radio Z (Zurich)	4 000 000
Radio FM... (Lausanne)	3 795 000
Radio Bera (Berne)	3 000 000
Radio 24 (Zurich)	1 856 000
Alternatives Lokal-Radio ZH	346 500
Radio ARTED Genève	147 000
Radio ARTED Lausanne	120 000

NOTES DE LECTURE

Energie: notre avenir en point de mire

L'énergie, pensons-y plus, dépensons moins! C'est le slogan que diffuse inlassablement l'Office fédéral de l'énergie. Certes, un réflexe utile à acquérir pour tous les consommateurs quotidiens que nous sommes. Mais au-delà du consommateur soucieux d'un approvisionnement sûr et pas trop onéreux, il y a le citoyen qui entrevoit que des choix décisifs sont en train de se faire, que le monde de demain — quel développement, quels rapports entre les hommes? — est choisi aujourd'hui à travers les décisions énergétiques.

Dès lors, y penser c'est bien, chercher à comprendre c'est mieux. Ce mieux, c'est ce que propose Bernard Sadoulet — les plus anciens abonnés de DP se souviennent peut-être encore de ses articles sur l'énergie nucléaire et la politique de la science — avec son livre «Choix énergétiques, choix de société»¹, destiné aux militants locaux, syndicaux, politiques, écologiques.

Ce bouquin est sérieux comme un manuel et passionnant comme un roman. Tout d'abord, les concepts de base: il faut savoir de quoi on parle. En 130 pages, l'énergie est disséquée du point de vue physique, économique et politique. Un langage clair, précis, des graphiques simples qui éclairent la démonstration. Puis un panorama des problèmes actuels: la crise de l'énergie, les économies possibles. Enfin, les choix imaginables et leurs répercussions sociales et politiques.

Les données statistiques concernent souvent la France, mais la richesse de l'information, la rigueur de la présentation passionneront le lecteur suisse... et d'ailleurs.

J. D.

¹ Editions Chronique sociale, Lyon.

POINT DE VUE

Les trous de la CEDRA (suite)

J'aime que la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs), non contente de sonder nos sols, se mette à sonder nos cœurs et nos reins (cf. «TLM» du jeudi 20 janvier: *Sondage de la CEDRA — Le plus gros danger*). Mais que trouve-t-elle donc, au fond, au tréfonds de ces trous qu'elle creuse éperdument? Oh! merveille! ceci: à part «moins d'un sixième» de mauvais esprits helvétiques (qui pensent, eux, que ce sont les déchets radioactifs qui constituent, pour notre environnement, la menace la plus sérieuse), le reste de

la population est allègrement d'avis que ces résidus sont à peine plus dangereux que les déchets ménagers encombrants. Dont acte.

Oui mais... que veut prouver ainsi la CEDRA? Que si une grosse majorité de Suisses *croient* que cette menace n'est pas si sérieuse, elle *ne l'est pas* réellement? Que la croyance d'une majorité de gens en quelque chose équivaut à une preuve de la réalité de cette même chose? Hum... Voie dangereuse, pente savonneuse, qui a déjà conduit à des abîmes...

Quand j'étais petite, ma maman me disait: «Ne prends pas tes désirs pour des réalités.» Le conseil pourrait servir à d'autres... à moins qu'ils ne cherchent tout simplement à nous faire prendre des vessies pour des lanternes!

Catherine Dubuis

ROTHENTHURM

Un chef au DMF

Place d'armes de Rothenthurm: ah la mâle assurance du radical vaudois et par ailleurs chef du Département militaire, Georges-A. Chevallaz! Ce ne sont pas les occasions qui manquent à M. Chevallaz de remonter le moral des troupes, d'adresser au peuple suisse quelques paroles réconfortantes par-dessus les quelques dizaines de casquettes galonnées qui sont son auditoire respectueux une ou deux fois par semaine en moyenne, mais il faut avouer qu'il n'était jamais allé aussi loin que dans cette dernière interview accordée à la fin de la semaine passée au «Tages Anzeiger» (20.1.1983): illustration du bon droit militaire, bardé de toutes les certitudes morales, administratives, esthétiques, écologiques, légitimité parlementaire à l'appui; et finalement la démonstration carrée que la défense nationale passe par les constructions prévues à Rothenthurm. Punkt schluss. Ce n'est pas que les journalistes du «TA», Jürg

Schoch et Rolf Wespe, aient baissé les bras, loin de là. Mais comment «aller plus loin», lorsqu'on reçoit dans les gencives des réponses aussi définitives que:

— «Avez-vous vu les plans des casernes? Ce sont de beaux bâtiments» (il était question de la «sensibilité» du DMF aux problèmes de protection du paysage);

— «Il y a un stand de tir à trois cents mètres de ma maison» (il était question du bruit pour les habitants du village, situé à un kilomètre des installations envisagées);

— «Je suis convaincu que l'opinion publique en Suisse ne l'acceptera pas. L'opinion publique, et surtout en Suisse centrale, n'acceptera pas le désordre et la contestation» (il était question de manifestations possibles).

Et voici que quelques jours plus tard un sondage commandé par le WWF nous apprenait que près de deux Suisses sur trois se prononcent contre la place d'armes de Rothenthurm. Les certitudes du chef du DMF ne seraient-elles qu'un banal exercice de méthode Coué?

SAUVETAGE

Paysannerie: Denner et le service après ventes

Tout récemment, la presse agricole rappelait les chiffres: entre 1965 et 1980, le nombre des exploitations a diminué de 162 000 à 125 000, soit de 23%; l'effectif des domaines de moins de 10 hectares a carrément fondu, se réduisant de 80%. Et le processus se poursuit, implacable, au rythme de 2000 à 2500 disparitions par année; l'agriculture n'occupe plus guère que 5% de la population active, proportion diminuée de moitié au cours des deux dernières décennies.

Face à cette réalité, le droit: depuis 1947, la Confédération peut intervenir, s'il le faut en dérogeant au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, «pour conserver une forte population paysanne, assurer la productivité de l'agriculture et consolider la propriété rurale». Mission précisée en 1951, par la fameuse Loi sur l'agriculture, qui a passé de justesse le cap du référendum, lancé à l'époque par la Migros.

DE RÉVISION EN RÉVISION

Alors? Un tel écart entre les faits et la loi signale que cette dernière est mal faite, ou mal appliquée. En tout cas, elle ne prévoit pas les moyens adéquats. Ce que voyant, le Conseil fédéral voulut corriger en 1976 par tout un «paquet agricole», d'où les Chambres allaient promptement extraire le contingentement laitier, mis en œuvre dès le printemps 1977. Quant aux autres mesures prévues, qui devaient instituer une nouvelle réglementation des denrées fourragères, elles firent l'objet d'après délibérations parlementaires. Pour peser sur le débat, l'Union centrale des producteurs de lait n'hésita pas à lancer une initiative populaire, déposée en août 1978, et désormais prête à passer

en votation populaire, sans recommandation de l'Assemblée fédérale d'ailleurs.

Pour éviter cette échéance, redoutée dès le début par les initiants (cf. DP 630: «Coup fourré dans les fourrages»), ceux-ci ont, par une initiative parlementaire de leur président, le conseiller national UDC zurichois Reichling, torpillé l'amendement constitutionnel en proposant une nouvelle révision de l'article 19 de la Loi sur l'agriculture, déjà profondément modifié en 1979. Du coup, le Conseil fédéral y est allé de sa contre-proposition, et les deux projets viennent de partir en consultation.

L'un et l'autre veulent encourager l'exploitation paysanne, et pénaliser les «fabriques» de protéines animales, qui utilisent comme facteur de production non pas le sol national et ses fourrages grossiers, mais bien des aliments concentrés importés.

Différence principale entre les deux projets: tout comme l'initiative populaire, la majorité de la commission du Conseil national, qui a donc suivi Reichling, préconise le contingentement et l'attribution des fourrages importés, alors que le Conseil fédéral refuse une telle solution, dont l'application nécessiterait une centaine de fonctionnaires supplémentaires (l'Office fédéral de l'agriculture en compte actuellement 150 et les Stations de recherche environ 640).

N'EST PAS DUTTI QUI VEUT

Sans se soucier le moins du monde des projets en discussion, la maison Denner, dont les ventes au détail ont sans doute passé l'an dernier la barre du milliard de francs, se lance à son tour dans la bagarre pour le sauvetage des exploitations paysannes: dans une conférence de presse assortie d'un long embargo comme pour les plus compliquées affaires financières, M. Karl Schwenk, patron de Denner, annonçait la semaine dernière le pro-

chain lancement d'une initiative populaire dans ce sens. Dans quel sens au fait? Se prenant pour un second Duttweiler (mais n'est pas Dutti qui veut), M. Schwenk part en guerre contre le mécanisme des subventions proportionnelles, qui favorisent les gros éleveurs (entendez la Migros via Optigal) et il veut réserver les fonds publics aux seules exploitations familiales. Tant qu'à faire, M. Schwenk veut aussi réformer le marché des œufs et de la volaille, pour le plus grand bien de tous — producteurs, distributeurs, consommateurs et animaux.

SANS VISION D'AVENIR

Plus vite dit que fait. D'autant que la suite dans les idées n'obsède pas la maison Denner: certes, elle a déjà souvent attaqué la politique agricole suisse, mais au coup pour coup, sans vision d'ensemble ni d'avenir. Il y eut les centrales laitières et leurs «palais», les produits agricoles transformés (quasi-réussite du référendum en décembre 1975), les œufs de batteries suisses et étrangères et, plus récemment, les vins rouges importés en bouteilles.

Traditionnellement, l'assortiment des magasins Denner se composait surtout de produits alimentaires achetés à l'étranger, donc à meilleur marché que ceux de la production indigène. Or, depuis trois ou quatre ans, l'entreprise de distribution Denner s'est lancée à son tour dans la vente de produits frais, déjà présents dans 79 succursales sur 194 à fin 1981. Et pour se procurer ces produits, Denner doit désormais s'approvisionner davantage en Suisse — d'où son intérêt soudainement accru pour la paysannerie helvétique et ses problèmes.

PETITS PAYSANS: OUI; PETITS DÉTAILLANTS: NON

Cette stratégie n'est pas sotte, et pourrait même égratigner l'image de Migros (et de Coop bien sûr) aux yeux des consommateurs, et la ternir encore plus fortement auprès des producteurs suisses.

Mais l'opération rappelle curieusement certaines initiatives de la Migros de l'ère Duttweiler — avec le relais politique de l'Alliance des Indépendants en moins. Et puis, la manœuvre manque tellement de finesse qu'elle pourrait bien n'entraîner que l'Association des petites et moyennes exploitations agricoles (l'UPS d'outre-Sarine); dans sa lutte désespérée, l'association de M. Hochuli ne chipote pas sur les alliances même les plus compromettantes. Quant aux consommatrices suisses alémaniques et aux organisations de protection de l'environnement et des animaux, elles seraient bien inspirées de ne pas fournir le public dont M. Schwenk a besoin pour réussir son coup (Denner n'a ni coopérateurs, ni journal, seulement des clients «tenus» par ses prix discount).

LA RUÉE

Small is beautiful... si la petite unité peut survivre. Devant l'implacable «plan Mansholt de fait» qui s'applique en Suisse, le sauvetage des exploitations paysannes devient une cause à la fois préoccupante et payante. C'est donc la ruée, des politiques comme des commerciaux.

Les consommateurs regardent, et se disent que les contribuables vont bien régler la facture, au titre de la défense nationale économique et de la sécurité de l'approvisionnement. Et les petits détaillants, qui lancent depuis des années des SOS entendus des seuls républicains et autres sauvegardeurs des traditions, deviennent de plus en plus amers: leur initiative populaire n'a pas même été honorée d'un contre-projet fédéral!

Bref, une bonne leçon de choses politique: malgré la diminution de ses effectifs, l'agriculture pèse — et paie — toujours. Le sort du commerce n'intéresse en revanche pas vraiment; et d'ailleurs, il a voulu sa liberté, qu'il l'assume. Données simples à retenir en ce début d'année électorale.

HISTOIRE

Friedrich Engels avant Soljenitsine

Grand bruit, après «Le Monde», autour d'une expédition déjà ancienne (1975) d'Alexandre Soljenitsine à la landsgemeinde d'Appenzell Rhodes Intérieures. Cela nous a remis en mémoire certains articles de Friedrich Engels, l'ami de Karl Marx, réfugié politique à Berne en automne 1848, et qui suivit (pour la «Neue Rheinische Zeitung») les premiers travaux des Chambres fédérales au lendemain du Sonderbund. Ces textes n'ont été que partiellement traduits en français; Maurice Pianzola s'en est chargé pour certains extraits dans les colonnes des «Cahiers internationaux» (N° 74, avril 1956). Quelques passages qui ne manquent pas de sel ni d'actualité, en cette année d'élections nationales.

Dans un article daté du 6 décembre 1848, Engels examine «la crème de la société suisse», les députés aux Chambres fédérales et il se déclare stupéfait de

la diversité des individus élus dans les deux conseils; il comprend bien les contingences spécifiquement helvétiques: «La Suisse est un pays dans lequel on parle quatre langues différentes... et qui connaît tous les degrés de la civilisation depuis l'industrie des machines la plus évoluée en descendant jusqu'à la vie pastorale la moins altérée.»

Un peu plus loin, il écrit: «Telle physionomie, telle discussion. Les Welsches (Romands et Tessinois, ndlr) sont les seuls à s'exprimer dans une forme rhétorique tout à fait civilisée, et encore pas tous. Les Bernois, parmi les Suisses allemands, ceux qui ont le plus adopté les mœurs welsches, viennent tout de suite après. On trouve au moins quelque flamme chez eux. Les Zurichois, ces fils de l'Athènes suisse, parlent avec la pose et la mesure convenables à des êtres intermédiaires entre le professeur et le maître de corporation, mais toujours 'avec culture'. Les officiers parlent avec une lenteur solennelle, peu d'habileté et de contenu, mais en revanche avec une assurance à faire croire que leur bataillon est rangé sur pied de guerre derrière leur dos. Le gros de la compagnie, enfin, fournit des

orateurs plus ou moins bien intentionnés, réfléchis, consciencieux, qui penchent à droite ou à gauche pour finir par toujours prendre la défense de leurs intérêts cantonaux. Par ailleurs, presque tous s'expriment très rudement et souvent selon des principes grammaticaux particuliers. C'est presque toujours de ce côté qu'est soulevée la question des frais, et surtout par les cantons de la Suisse primitive. Uri s'est déjà taillé à cet égard une réputation bien méritée dans les deux Chambres. Dans son ensemble, la discussion est en conséquence terne, tranquille, médiocre.»

Dufour, oui l'ancien général devenu conseiller national, fait l'admiration d'Engels tant pour ses idées (le sort des réfugiés au Tessin) que pour la forme véritablement française de son exposé. «En outre, les pensées qu'il exprimait étaient si nobles, si dignes d'un soldat dans le bon sens du mot qu'elles contrastaient fortement avec les mesquines jalousies et l'esprit des officiers suisses allemands bornés à leur horizon cantonal.» Engels, témoin des premiers pas de la nouvelle Confédération, qui s'en souvenait?

SERVICE DE PRESSE DE LA TV ROMANDE: 18.1.1983

MARDI 1er FEVRIER à 22h.00

LES VISITEURS DU SOIR : LES ECRIVAINS ROMANDS

Ce soir : Gaston Cherpillod, un écrivain contre

RECTIFICATIF

Dans les avant-programmes rose et vert (Semaine No 5), la présentation de l'émission consacrée à Gaston Cherpillod a été victime d'une malencontreuse coquille.

Au lieu de "Fils de propriétaire, exilé.....", c'est bien sûr "Fils de prolétaire....." qu'il convenait de lire.

Nous vous remercions de bien vouloir rectifier ce texte-programme.

Pauvre Gaston! Personne ne t'aime.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un crime crapuleux

Zurich, janvier 1983.

La Rose Blanche - Die weisse Rose, film consacré à Hans et Sophie Scholl, ainsi qu'à leurs camarades Alexander Schmorell, Willi Graf et Christian Probst, étudiants munichois, et à leur professeur, Kurt Huber, qui tentèrent de susciter un mouvement de résistance à Hitler au cours des années 42-43, furent arrêtés, traduits devant le *Volksgerechthof* présidé par Roland Freisler, de sinistre mémoire; condamnés à mort et guillotines. Sophie Scholl avait 22 ans...

D'autre part, les deux cinéastes, Verhoeven et

Krebs publient le livret de leur film, avec un avant-propos de Helmut Gollwitzer: «A quoi ce film nous engage-t-il? On le comprend dès qu'on prend conscience que rien de ce qui s'est passé alors n'est véritablement passé. Hitler — et tout ce que son nom évoque — ne fut pas, comme nous l'avions espéré quelque temps, l'expression d'une aberration épouvantable, mais qui aurait disparu avec lui. Hitler n'a été qu'un commencement. Le retour à la barbarie de l'humanité s'est poursuivi après sa disparition. *Hitler en nous-mêmes* n'est pas mort, pas plus que *Hitler tout autour de nous*. Son esprit est vivant, dans les systèmes de gouvernement basés sur la torture, dans les goulags, dans les génocides et dans ce qu'on appelle l'équilibre de la terreur. Il n'est pas possible de rendre hommage à ceux qui résistèrent à Hitler, tout en continuant

d'approuver une politique animée par l'esprit qui fut le sien.

»Le témoignage de la Rose Blanche est sans équivoque:

»1. Chacun de nous doit rompre une fois pour toutes avec l'esprit de mensonge et de meurtre, et tout d'abord avec toutes les notions et traditions qui permirent naguère à cet esprit de triompher.

»2. Le devoir de résistance ne saurait dépendre de l'espoir de triompher.

»3. Il n'est pas vrai qu'alors, on ne pouvait rien faire et il n'est pas vrai non plus qu'aujourd'hui, on ne peut rien faire. Chacun pouvait faire quelque chose, tout comme aujourd'hui, chacun peut faire quelque chose: pour la vie et contre la mort.»

Film à ne pas manquer — livre à lire.

Les deux auteurs ont joint à leur scénario différentes «informations». C'est ainsi qu'on apprend que le juge adjoint (*Beisitzer*) Köglmaier, au contraire de Roland Freisler, qui périt lors d'un bombardement, survécut à la guerre et *demeura juge*, sans être apparemment inquiété. Interviewé le 2 novembre 1967, Köglmaier, sain et gaillardet, parlera de l'entreprise de la Rose Blanche comme d'un crime crapuleux («*gemeines Verbrechen*»). Ce qui ne l'aurait pas empêché, lui Köglmaier, par pur esprit chevaleresque, de tenter de sauver Sophie Scholl en la faisant passer pour la maîtresse de Probst, qui l'aurait littéralement envoûtée. Malheureusement, la jeune fille refusa la perche ainsi tendue, en répondant de la manière la plus inconvenante («... *eine geradezu schockirende Antwort...*»). Hélas! On le voit: les femmes n'ont pas de tête, et les jeunes sont quelquefois choquants.

Et ce qu'il y a de plus grave: les deux auteurs n'en semblent pas conscients: «Si les chefs politiques de l'après-guerre n'avaient pas sauvé la mise, dans notre pays, à des *patriotes* tels que Köglmaier, la lutte des prétendus terroristes contre la Bundesrepublik nous aurait été sans doute épargnée...»

Autant dire: excusant Ulrike Meinhof et Gudrun Enslin!

J. C.

OBJECTIF SUBJECTIF

Daniel Winteregg



Les yeux dans les yeux

Samedi passé, la galerie du Trépied fermait ses portes sur une exposition du photographe Robert Doisneau (un coup d'œil, ci-dessus); il n'y aura donc plus à Genève de galerie de photographie.

INDICE DES PRIX

Plus deux, moins deux

Beat Kappeler, dans la presse syndicale, rappelle que la hausse des loyers a participé pour près de 2% à la hausse des prix de 5,5% en 1982.

Et de souligner que cette hausse aurait été évitable pour une part si la Banque Nationale Suisse n'avait pas sciemment — qu'on se réfère aux déclarations de ses dirigeants! — laissé le loyer de l'argent suisse subir l'attractivité des taux étrangers et toléré une considérable exportation de capitaux.

Kappeler constate que la manipulation du taux hypothécaire n'est pas un bon outil de contrôle de la conjoncture, parce que nous sommes le pays au monde qui détient, par tête d'habitant, la dette foncière la plus élevée. La manipulation du taux hypothécaire amplifie exagérément, élargit démesurément les variations du loyer de l'argent, et de surcroît ses effets se déploient avec une lenteur perturbatrice.

Favoriser une hausse des prix pour calmer l'inflation n'avait de sens dans l'optique BNS que si la pleine compensation du renchérissement était contestée, voire refusée et le pouvoir d'achat limité.

EN BREF

Le synode des évêques demandait que «chaque nation reconnaisse légalement l'objection de conscience et lui donne un statut». Le synode de l'Eglise catholique dans notre pays avait, lui aussi, demandé aux autorités compétentes de «reconnaître légalement le droit à un service civil». La commission nationale suisse Justice et paix s'était prononcée en faveur de l'initiative populaire «pour un authentique service civil basé sur la preuve par l'acte». Et voici que le Parti démocrate-chrétien vient de publier dans son service de presse un avis nettement défavorable à ladite initiative... Prélude à des manœuvres délicates dans le landernau

Conséquemment, la Banque Nationale Suisse s'y est employée. Les milieux syndicalistes suisses affirment que si les banques suisses sont parties en flèche, les premières, dans la non-compensation intégrale de la hausse des prix, c'est à l'instigation pressante de la BNS.

On s'étonne de l'absence de claire demande d'explications.

TÉLÉGRAMME À LA BNS

La baisse spectaculaire du marché du pétrole et ses répercussions sur l'indice des prix, qui en sera calmé d'autant, nous pousse à intervenir en toute urgence près de M. Leutwiler, président de la direction générale de la Banque Nationale Suisse qui, à chaque hausse, demande que le pétrole soit sorti de l'indice.

D'où le télégramme suivant:

«Baisse mondiale mazout, conjuguée avec baisse dollar, hausse franc suisse, va influencer indice prix. Attendons toute urgence déclaration publique: sortir mazout indice des prix. Nécessaire pour cohérence pensée, utile pour meilleur pouvoir d'achat salariés.»

catholique helvétique? Prélude à une prise de position mi-chair mi-poisson comme les responsables du PDC en ont le secret? Voici en tout cas un débat qui s'annonce fumeux dans les milieux traditionnellement conservateurs.

* * *

Plaisir de trouver dans les kiosques à journaux un hebdomadaire syndical: «FOBB», organe du bâtiment et du bois, nouvelle présentation claire et probablement beaucoup mieux adaptée à son public que l'ancienne formule. L'homologue (bimensuel) de «FOBB» en Suisse allemande, «Bau + Holz» s'était lui aussi, depuis quelque temps,

régénéré dans le fond et dans la forme, au point de devenir un des organes syndicaux les plus attractifs et les plus intéressants du pays. Il y a peut-être quelque chose de changé au royaume divisé de la presse syndicale.

* * *

L'Ecole des Hautes Etudes commerciales de l'Université de Lausanne organise un symposium sur les «conséquences économiques du vieillissement démographique». Evidemment, Pierre Gilliard, auteur notamment de «Vieillir aujourd'hui et demain», et professeur à l'Université de Lausanne, ne figure pas sur la liste des conférenciers. On y trouve en revanche l'inévitable Jean-Pascal Delamuraz, et Félicien Morel, qui aurait été bien inspiré d'éviter cette compromission. A noter l'exploitation du pouvoir d'achat des rentiers, sous le couvert des «nouvelles politiques de recherche-vente et marketing», présentées par M. Jean-François Bourgeois, directeur du Bureau pour les questions du 3^e âge de la Fédération des coopératives Migros.

* * *

«Gabrielle Nanchen s'ennuie de Berne, elle vise les Etats» («24 Heures»). «Candidature Nanchen au Conseil des Etats? Prématuré, répond l'intéressée» («Tribune-Le Matin»). «Gabrielle Nanchen peut-être candidate aux Etats» («Journal de Genève»). «Ce n'est pas une surprise, Gabrielle Nanchen de retour» («La Suisse»). «M^{me} Gabrielle Nanchen, candidate au Conseil des Etats» («Nouveliste»). A chaque journal son titre et ses certitudes, le lecteur fera le tri, s'il en a la possibilité. Le quotidien valaisan développe la «nouvelle», sous le titre «Deux femmes, deux têtes de liste»: «(...) Le Parti socialiste a besoin d'une candidature de combat pour cet automne. Celle qui s'offre à lui possède cette caractéristique principale. Les dirigeants du PS ne pourront pas négliger cet atout électoral, quitte à présenter aux électeurs deux femmes comme têtes de liste (Françoise Vannay au National, Gabrielle Nanchen pour les Etats, ndlr).» Merci pour elles.